



«Un jour de victoire» au Honduras: l'assassin de l'écologiste Berta Cáceres reconnu coupable

Par [Élisabeth Schneider](#)

Mondialisation.ca, 16 juillet 2021

[Reporterre](#) 7 juillet 2021

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Environnement](#), [Loi et Justice](#)

Roberto David Castillo a été reconnu coupable lundi 5 juillet de l'assassinat de l'écologiste hondurienne Berta Cáceres, en 2016. Elle militait contre un projet de barrage dirigé par l'entreprise de Castillo.

Roberto David Castillo, ancien directeur de l'entreprise de barrage Desarrollos Energéticos (Desa), une société hydroélectrique hondurienne financée par des fonds internationaux, a été reconnu coupable lundi 5 juillet en tant que coauteur de l'assassinat de l'écologiste autochtone Berta Cáceres.

Lauréate en 2015 du prix Goldman pour l'environnement, Berta Cáceres a été abattue deux jours avant son 45e anniversaire par des tueurs à gages le 2 mars 2016, après des années de menaces liées à son opposition au projet de barrage Agua Zarca, qui devrait générer une puissance électrique de 22 mégawatts. Un projet dirigé par l'entreprise de Roberto David Castillo.

Le tribunal de grande instance de Tegucigalpa, la capitale du Honduras, a jugé que Berta Cáceres avait été assassinée pour avoir mené la campagne visant à empêcher la construction du barrage, ayant entraîné des retards et des pertes financières pour la société de construction du barrage.

Ce projet énergétique destructeur de l'environnement sur la rivière Gualcarque, dans l'ouest du pays, considérée comme sacrée par le peuple Lenca, avait été approuvé sans pour autant respecter les exigences nationales et internationales en matière d'environnement et de respect des communautés autochtones.

« Un jour de victoire »

À l'issue de ce procès de quarante-neuf jours, la justice hondurienne a jugé que Roberto David Castillo avait utilisé des informateurs rémunérés, ainsi que ses contacts et compétences militaires, pour surveiller Berta Cáceres pendant des années, ces informations ayant été transmises aux dirigeants de l'entreprise. La justice l'a ainsi rendu coupable d'avoir coordonné, planifié et de s'être procuré les fonds nécessaires pour payer l'assassinat de l'activiste de renommée internationale, tuée par sept hommes déjà reconnus coupables et condamnés en novembre 2018.

In a country where murders of Indigenous rights defenders are barely noticed,

much less investigated, [#BertaCaceres](#)' case is opportunity to expose truth behind how extractive companies operate through illicit structures at cost of impacted communities.

📄 <https://t.co/oGYKk4jelwpic.twitter.com/IR4e9DtPRz>

— jackie sue (@pajarolindo) [July 4, 2021](#)

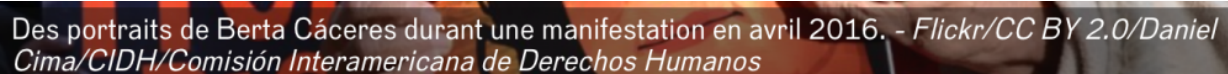
Laura Zúñiga Cáceres, la plus jeune fille de Berta et seule membre de la famille autorisée à assister au procès, a déclaré : « Aujourd'hui est un jour de victoire après un long processus. C'est un pas de plus sur ce long chemin qu'est la justice. Nous continuerons à contribuer à ce processus pour que de tels crimes ne se répètent pas, et aussi pour que le processus judiciaire puisse conduire à la réconciliation. »

Face à cette « victoire collective », elle a enjoint les autres communautés se trouvant dans des situations similaires à poursuivre leurs actions : « Le combat est difficile, mais à la fin, comme le disait ma mère, "Nous allons triompher et nous triompherons des violences contre nos peuples". » La peine de Roberto David Castillo sera prononcée le 3 août prochain.

Retrouvez les détails de cette histoire dans le premier chapitre des *Héros de l'environnement* (éd. Seuil/Reporterre).

[Élisabeth Schneider \(Reporterre\)](#)

Image en vedette :



Des portraits de Berta Cáceres durant une manifestation en avril 2016. - *Flickr/CC BY 2.0/Daniel Cima/CIDH/Comisión Interamericana de Derechos Humanos*

La source originale de cet article est [Reporterre](#)
Copyright © [Élisabeth Schneider](#), [Reporterre](#), 2021

Articles Par : [Élisabeth Schneider](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca